



EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2024 - 39

Nombre de Conseillers :	
en exercice	16
Présents	14
Votants	16

L'an deux mil vingt-quatre,  
Le douze juin,  
Le Conseil Municipal de la commune de TREVOL  
Dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire,  
À la Mairie, sous la présidence de Madame Marie-Thérèse JACQUARD, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 juin 2024

**PRÉSENTS** : Mme ANGLARES Annick, Mme BERTHOMIER Laurence, M. DOMAS Julien, Mme GUERRIER Laure, Mme JACQUARD Marie-Thérèse, Mme JOLY Catherine, M. JOUBERT Jean-Paul, Mme MARCADIER Isabelle, M. MARTEL Didier, M. PUZENAT Julien, Mme RAY PEROT Agnès, Mme SORUS Monique, Mme TAUBAN Borine, M. TRION Serge.

**ABSENT** :

M. CHERASSE Alain, M. DARBELET Pierre

**POUVOIR** :

De M. CHERASSE Alain à Mme RAY Agnès,  
De M. DARBELET Pierre à M. MARTEL Didier.

Monsieur Pierre DARBELET a été élu secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le

ID : 003-210302907-20240612-2024039-DE



**PLAN LOCAL D'URBANISME APPROBATION DE LA  
MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1  
DU PLU APPROUVE LE 23 NOVEMBRE 2023**

Mme JACQUARD Marie-Thérèse rappelle que le conseil municipal a prescrit par délibération 2024-001 dans sa séance du sept février 2024 la mise en œuvre de la modification N°1 du Plan Local d'Urbanisme.

Elle rappelle également que l'axe poursuivi par cette modification est de :

- rectifier une erreur matérielle concernant les Servitudes d'Utilité Publique sur les documents « 7.1 Liste des Servitudes d'Utilité Publique » et « 7.2 Plan des Servitudes d'Utilité Publique ».

**Le conseil municipal,**

**Vu** le Code de l'urbanisme et notamment les articles L153-45 et suivants relatifs à la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme,

**Vu** la délibération 2023-73 du Conseil Municipal en date du 23 novembre 2023 ayant approuvé le Plan Local d'Urbanisme (PLU),

**Vu** l'arrêté n°2024-025 du 6 février 2024 prescrivant la modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols,

**Vu** la délibération du conseil municipal du sept février 2024 relative à la mise à disposition du public de la modification simplifiée du PLU,

**Considérant** que la mise à disposition du public du dossier qui s'est déroulée du 1<sup>er</sup> avril au 30 avril 2024 n'a fait l'objet d'aucune observation,

**Considérant** la modification simplifiée du PLU est prête à être approuvée, conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme,

**Après en avoir délibéré,**

**Décide** de rectifier une erreur matérielle concernant les Servitudes d'Utilité Publique sur les documents « 7.1 Liste des Servitudes d'Utilité Publique » et « 7.2 Plan des Servitudes d'Utilité Publique ».

**Dit** que le dossier de modification du PLU est tenu à la disposition du public au service urbanisme de la mairie de Trévol aux jours et heures habituels d'ouverture,

**Dit** que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.



Pour extrait certifié conforme,  
Le 14 juin 2024  
Marie-Thérèse JACQUARD  
Maire de TREVOL